



ESCALADE

2024

OFFICIEL

Note :

Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.

Le ~~texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusions

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

PARTICIPATION:

- L'inscription se fait en fonction du lieu de résidence des participants et non en fonction du lieu de pratique (**discipline à faible attraction**)
- Les critères de participation sont établis selon la charte fournie par les Jeux de Montréal. (Voir tableau p. 9)

NOMBRE DE PARTICIPANTS ADMIS PAR DÉLÉGATION :

8 participants maximum par délégation soient deux équipes (une équipe par groupe d'âge : 8-9 ans et 10-12 ans)

- Une équipe est composée de 4 participants
- Les deux sexes doivent être représentés dans chaque équipe (minimum 1 athlète de chaque sexe par équipe)

FORMULE DE LA COMPÉTITION :

- Combiné trois épreuves (voie (ou difficulté)/vitesse/bloc) par équipe mixte
 - 2 voies 2 grimpeurs différents (6 zones pointage) max 30 points
 - 2 blocs 2 grimpeurs différents (4 zones de pointage) max 30 points
 - 1 voie de vitesse 1 essai par grimpeur (meilleur temps (tps) + moyenne= tps équipe) pointage= points par position max 30 points

DÉROULEMENT :

Chaque grimpeur fera une des voies ou un des blocs + la grimpe en vitesse

Station 1 vitesse, station 2 voie, station 3 bloc

Station 0 mise ou vérification des cuissards

Équipe 1 se présente à la station 1, les 4 grimpeurs font leur *run* et on compile les temps

Équipe 2 arrive à la station 1

Équipe 1 se dirige à la station 2 et grimpeur 1 fait voie 1, grimpeur 2 fait voie 2

Équipe 3 arrive à la station 1 (vitesse)

Équipe 2 arrive à la station 2 (voie)

Équipe 1 arrive à la station 3 (bloc) grimpeur 3 fait la voie 1, grimpeur 4 fait la voie 2

- Environ **cinq (5)** minutes par station.
- Une équipe termine son parcours en environ 15 minutes.
- À chaque **cinq (5) minutes**, une nouvelle équipe **début** un circuit
- En **deux (2)** heures, on passe 22 équipes
- En **trois (3)** heures, on passe 34 équipes

Les équipes ont un ordre de passage établi.

CRITÈRES D'ÉVALUATION/CLASSEMENT GAGNANT:

Pointage par discipline :

Bloc :

Deux blocs (un plus facile que l'autre avec un pointage en conséquence)

2 zones au lieu de 1 + top

3 essais par grimpeur

Points en fonction du nombre d'essais

Maximum de points à cumuler: 30

		Essai 1	Essai 2	Essai 3
Problème 1	Grimpeur 1	0-4-8-12	0- 3-7-10	0-2- 5-8
Problème 2	Grimpeur 2	0-6-12-18	0-4-10-15	0-2-8-12

Voies :

2 voies (une plus facile que l'autre avec un pointage en conséquence)

6 zones

Maximum de points à cumuler: 30

Voie 1	Grimpeur 3	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12
Voie 2	Grimpeur 4	3 - 6 - 9 - 12 - 15 - 18

Vitesse :

Les quatre (4) grimpeurs font la voie une (1) fois

On garde le meilleur temps, on fait la moyenne des quatre (4) temps

Temps de l'équipe = meilleur temps + moyenne des quatre (4) temps

Finalement, le pointage est effectué selon le classement de l'équipe.

Pointage total :

Pointage de l'équipe = pointage voie + pointage bloc + pointage vitesse

Pointage maximum = 90

Position = pointage

1 = 30

2 = 29

3 = 28

4 = 27...

HORAIRE DE L'ÉVÉNEMENT:

Samedi 6 avril à partir de 9 h

L'horaire détaillé sera affiché sur le site internet des Jeux de Montréal dans les semaines précédant la compétition.

REMISE DES MÉDAILLES:

Samedi 6 avril 2024 à la fin de la compétition

ATTRIBUTION DES MÉDAILLES:

En fonction des résultats **et** des pointages totaux, **les trois (3) meilleures notes d'équipe représenteront les médaillés pour chacune des catégories. Une médaille sera donnée à chacun des membres de ces équipes.**

Une médaille de participation sera remise à tous les participants.

INSTALLATIONS:

Tout se déroulera dans le secteur B du centre d'escalade Horizon Roc

Pour la discipline de vitesse: La voie sera équipée d'une moulinette. Les participants seront assurés par une personne majeure accréditée chez Horizon Roc.

Pour la discipline de difficulté (voie): Les deux voies seront équipées de moulinettes. Les participants seront assurés par des personnes majeures accréditées chez Horizon Roc.

Pour la discipline de bloc: Un matelas homologué pour la pratique de l'escalade de bloc servira de zone de chute pour les deux voies de bloc.

TENUE VESTIMENTAIRE:

Description :

- Chandail de la délégation
- Tenue sportive (souliers de sport = chaussons d'escalade ou espadrilles)
- Baudrier (**personnel ou prêt sur place**)

ACTIVITÉ: ESCALADE

SPORTS (inscriptions)	CATÉGORIE	ANNÉE	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	REMARQUES
Escalade	8 - 9 ans	2016-2015	MX	8 participants au total soient :	Aucun surclassement de catégorie d'âge	
Réguliers : (8) Substituts : (4)	10 - 12 ans	2014-2012	MX	1 équipe par catégorie. Les deux sexes doivent être représentés dans chaque équipe.		
Total: (12)						

Légende :
G : garçon
F : fille
MX : mixte

POINTAGE PERFORMANCE (SPORT INDIVIDUEL) (40 %)

Par catégorie :

Dans chaque catégorie l'équipe classée dernière marque 1 point, l'avant-dernière 2 points et ainsi de suite en remontant jusqu'à la première place. Le maximum varie donc en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie.

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

8 participants	100 % de la délégation	= 40 points
7 participants	88% de la délégation	= 35 points
6 participants	75% de la délégation	= 30 points
5 participants	63% de la délégation	= 25 points
... et ainsi de suite		

Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation.

POINTAGE – ESPRIT SPORTIF (20 %)

20 points sont accordés pour l'esprit sportif

Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :

- 1) ponctualité,
- 2) respect des règlements,
- 3) respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),
- 5) respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :

- 1) Évaluation faite par les entraîneurs,
- 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme),
- 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline.